

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION DU LYCEE FRANCOIS ARAGO

1°) CARTE D'ACCES AU SELF :

Les cartes d'accès au self sont distribuées aux nouveaux élèves DP en début d'année scolaire.

Cette carte de restaurant est personnelle et ne doit pas être prêtée: elle représente une somme d'argent qui sera consommée au fur et à mesure des repas pris. Toute perte ou vol de carte devra être signalé immédiatement à l'Intendance afin que la carte soit bloquée.

La carte est utilisable pendant toute la scolarité de l'élève à Arago. La 1^{ère} carte est donnée gratuitement ; toute carte perdue sera facturée au prix de 4 €.

2°) APPROVISIONNEMENT DE LA CARTE D'ACCES :

Le coût du ticket-repas est de 3.49 € pour l'année 2014 (coût fixé par la Région Ile de France).

SANS APPROVISIONNEMENT PREALABLE DE LA CARTE AUCUN PASSAGE A LA CANTINE NE SERA POSSIBLE.

Pour accéder au self, l'élève devra acheter **au moins 10 repas** en déposant un chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Arago dans la boîte à lettres devant l'Intendance. NOM-PRENOM-classe-n° badge devront être portés au dos du chèque.

Il est IMPERATIF que les chèques d'approvisionnement arrivent au lycée dès l'inscription en juin afin que les nouvelles cartes d'accès soient créditées pour les premiers passages au self à la rentrée de septembre. Seuls les élèves DP dont les cartes seront créditrices seront admis à la cantine.

Le chargement de carte devra ensuite se faire à intervalles réguliers (1 fois par mois) et toujours par multiple de 10 repas. Il est prudent de prévoir le rechargement de la carte dès qu'il ne reste plus qu'un crédit de 2 repas sur la carte (le message « réapprovisionner » apparaît alors aux bornes).

3°) ARDP et BOURSES :

L'aide régionale à la demi-pension et les bourses nationales équivaldront à un paiement et viendront en priorité alimenter la carte d'accès au self.

L'aide devra être utilisée au cours du trimestre sur lequel elle est accordée (pas de report possible sur le trimestre suivant).

Le solde de la bourse non utilisée à la fin du trimestre sera payé par virement bancaire sur le compte du responsable légal (fournir un relevé d'identité bancaire à l'Intendance si cela n'a pas été déjà fait).

4°) LA RESERVATION :

2 bornes de réservation de repas sont à disposition dans le hall du lycée (près du patio et près de l'escalier central). Les élèves devront obligatoirement réserver leur repas à l'avance, sans quoi ils ne seront pas acceptés au self : le jour même jusqu'à 10 h 15 (et jusqu'à 11 H auprès du service intendance) – A partir de 14 H pour le lendemain.

5°) LE FONCTIONNEMENT :

Pour passer au self, l'élève devra impérativement se munir de sa carte et la passer dans le lecteur pour récupérer son plateau. **Sans carte, le passage au self sera refusé.**